

## 1- Point de situation au 13 février 2019

- **Au niveau national** : voir le [Point Epidémiologique du 13/02/2019](#)
- **En région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)** :

Depuis novembre 2017, une recrudescence de la rougeole est observée en France métropolitaine et en Auvergne –Rhône Alpes (ARA) où la circulation du virus est cependant restée modérée. Pour rappel, 8 cas de rougeole avaient été rapportés en 2016 sur l'ensemble de la région et 45 en 2017.

### En 2018, 84 cas de rougeole ont été déclarés en ARA :

- 38 étaient confirmés biologiquement (soit 45%), 5 cas étaient liés épidémiologiquement et 41 cas étaient des cas cliniques,
- les départements les plus concernés étaient: le Rhône (30 cas dont 3 au sein d'une même crèche), la Haute-Savoie (20 cas dont 6 dans un centre hospitalier), Isère (11 cas), l'Ain (7 cas), la Loire (5 cas),
- la majorité des cas était survenu entre février et mai 2018,
- 40 cas concernaient des enfants de moins de 10 ans,
- 17 cas avaient été hospitalisés dont 7 adultes de plus de 30 ans et 2 cas ont eu une complication,
- parmi les 67 cas pour lesquels le statut vaccinal était connu, 55 (82%) n'étaient pas correctement vaccinés (45 n'étaient pas du tout vaccinés, 10 n'avaient reçu qu'une seule dose de vaccin).

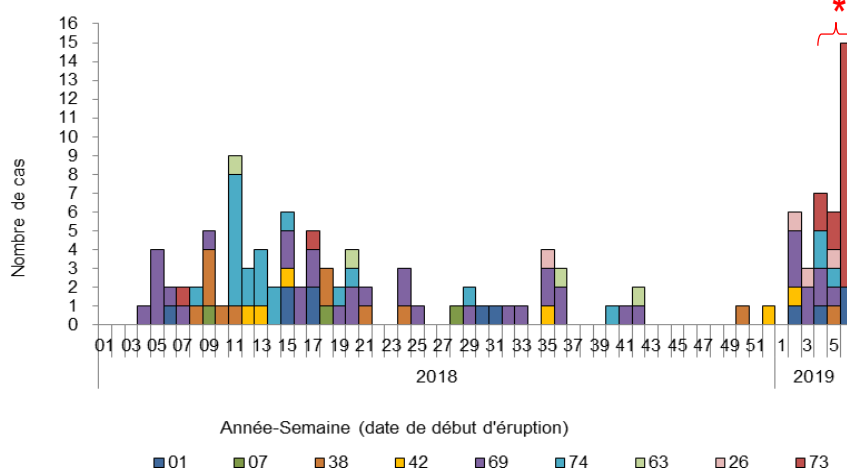
**En 2019, une nouvelle augmentation du nombre de cas est observée dans la région depuis mi-janvier avec 37 cas signalés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 février.** Dix-sept cas sont en lien avec un foyer épidémique qui s'est déclaré fin janvier à Val Thorens en Savoie: [plus d'informations en page 2](#).

Les autres cas ont été identifiés dans le Rhône (8), l'Ain (4), la Haute-Savoie (3), la Drôme (3), l'Isère (1) et la Loire (1).

Hormis le foyer épidémique en cours de Val Thorens, la majorité des cas dans la région ont été confirmés biologiquement (65%). Ces données ne sont pas consolidées en raison du délai de transmission des fiches de déclaration obligatoire à Santé publique France.

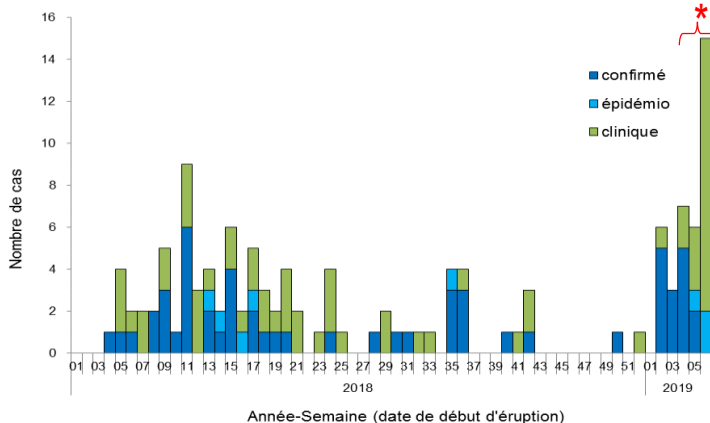
| Figure 1 |

Cas de rougeole déclarés par département et par semaine (date d'éruption), ARA, 01/01/2018 au 10/02/2019 (n=121)



| Figure 2 |

Classement des cas de rougeole déclarés par semaine (date d'éruption), ARA, 01/01/2018 au 10/02/2019 (n=121)



\*

Données non consolidées en raison du délai de transmission des notifications à Santé publique France

## 2 – Foyer épidémique de rougeole dans la station de ski de Val Thorens en Savoie en 2019

Le 24 janvier, un premier cas suspect de rougeole chez une saisonnière de la station de ski de Val Thorens était signalé à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Le 28 janvier, ce cas a été confirmé par une PCR positive.

**A la date du 13 février, le foyer épidémique de rougeole à Val Thorens compte 29 cas : 8 cas confirmés (4 par PCR et 4 par sérologie) et 21 cas suspects.** Seuls 17 de ces cas sont d'ores et déjà enregistrés dans la base de SpF.

A l'exception d'un enfant de 5 mois, tous sont de jeunes adultes âgés de 19 à 42 ans travaillant sur la station de sport d'hiver. La plupart sont des saisonniers.

Les dates d'éruption de ces cas sont comprises entre le 22 janvier et le 11 février. Quatre cas ont été hospitalisés mais ne correspondent pas à des formes graves.

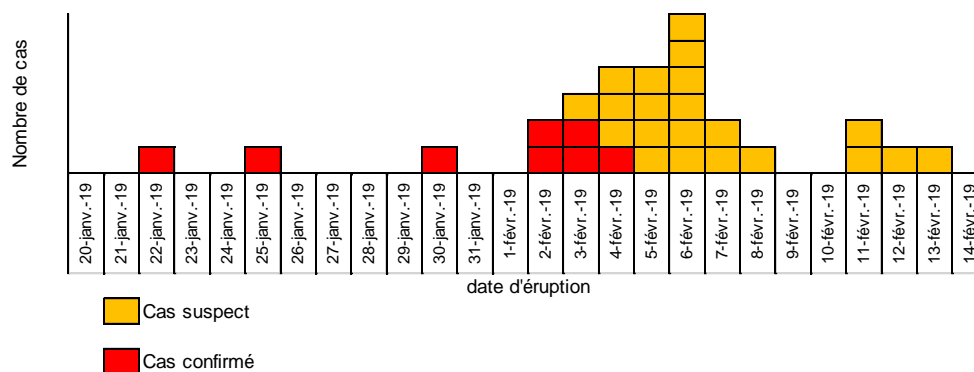
Parmi les 17 cas pour lesquels le statut vaccinal est connu, 13 ne sont pas correctement vaccinés (8 non vaccinés, 5 vaccinés avec une dose).

De plus, cinq cas ont été déclarés par les autorités écossaise, belge et danoise chez des ressortissants de leur pays ayant séjourné à Val Thorens ou aux 3 Vallées.

La station de ski de Val Thorens est très fréquentée depuis le début des vacances scolaires françaises le 9 février. Elle accueille également de nombreux ressortissants étrangers, en particulier hollandais, britanniques et scandinaves. Ces conditions peuvent favoriser la survenue de nouveaux cas de rougeole dans les prochaines semaines ainsi que l'extension du foyer épidémique à d'autres régions françaises ou pays étrangers.

| Figure 3 |

Courbe épidémique des cas de rougeole signalés à l'ARS ARA, Val Thorens Savoie, 2019 (n=29)



## 3 – Couverture vaccinale (CV) en ARA

En 2016, la CV rougeole, oreillons, rubéole « 1 dose » chez les enfants âgés de 24 mois variait entre 85 % (Ardèche et Haute-Savoie) et 94 % (Ain). La majorité des départements a vu sa CV « 1 dose » baisser ou stagner sur ces 3 dernières années. La CV « 2 doses » variait entre 71 % (Ardèche) et 85 % (Ain) dans les départements pour lesquels des données sont disponibles.

L'ensemble des CV « 1 et 2 doses » sont insuffisantes (<95%) pour prévenir tout risque épidémique dans la région.

| Figure 2 |

Couvertures vaccinales (%) départementales « rougeole, oreillons, rubéole » à l'âge de 24 mois, ARA, 2014-2016

|                      | 2014          |                | 2015          |               |                | 2016          |               |                |
|----------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
|                      | (nés en 2012) |                | (nés en 2013) |               |                | (nés en 2014) |               |                |
|                      | 1 dose (CS24) | 2 doses (CS24) | 1 dose (CS24) | 1 dose (DCIR) | 2 doses (CS24) | 1 dose (CS24) | 1 dose (DCIR) | 2 doses (CS24) |
| 01 - Ain             | 93            | 84             | 93            |               | 87             | 94            |               | 85             |
| 03 - Allier          | 86            | 77             | 90            |               | 81             | 90            |               | 84             |
| 07 - Ardèche         | ND            | ND             | 86            |               | 71             | 85            |               | 71             |
| 15 - Cantal          | 92            | 80             | 89            |               | 77             | 88            |               | 79             |
| 26 - Drôme           | ND            | 90             | ND            | 89            | ND             | ND            | 88            | ND             |
| 38 - Isère           | 93            | 78             | ND            | 89            | ND             | ND            | 89            | ND             |
| 42 - Loire           | 92            | 82             | 92            |               | 82             | 92            |               | 83             |
| 43 - Haute-Loire     | ND            | 91             | NI            | 88            | 74             | ND            | 88            | 79             |
| 63 - Puy-de-Dôme     | 90            | 80             | 88            |               | 81             | 89            |               | 81             |
| 69 - Rhône           | ND            | ND             | 91            |               | 83             | 93            |               | 84             |
| 73 - Savoie          | 90            | 78             | NI            | 89            | NI             | ND            | 90            | ND             |
| 74 - Haute-Savoie    | 89            | 79             | 88            |               | 78             | 85            |               | 77             |
| Auvergne-Rhône-Alpes | ND            | ND             | ND            |               | ND             | ND            |               | ND             |
| France entière       | 91            | 77             | 90            |               | 79             | 90            |               | 80             |

Source : Drees, Remontées des services de PMI – Certificat de santé du 24<sup>e</sup> mois. Traitement Santé publique France ; SNDS-DCIR. Traitement Santé publique France, mise à jour au 31/12/17 ND: non disponible ; NI : non interprétable

## 4 – Conclusion

Depuis fin 2017, une recrudescence de la rougeole est observée en France métropolitaine et en ARA. Une nouvelle augmentation des cas a été observée en ARA depuis mi-janvier 2019 et un foyer épidémique s'est déclaré parmi les saisonniers de la station de ski de Val Thorens en Savoie. Ce foyer est particulièrement à risque d'extension nationale voire internationale en raison de la forte fréquentation de la station de ski en période de vacances scolaires par de nombreux touristes français et étrangers.

Dans ce contexte de circulation virale, la France et en particulier la région ARA ne sont pas à l'abri d'une nouvelle épidémie de rougeole d'ampleur importante, au cours des semaines ou années à venir comme cela a été observé en 2017-2018 en Nouvelle Aquitaine ou en métropole entre 2008 et 2012 ou dans plusieurs autres pays européens au cours de ces dernières années. Pour plus d'informations, [cliquer ici](#).

Ce risque épidémique résulte du fait qu'aucun département de la région ARA n'atteint actuellement les 95% de couverture vaccinale à 2 ans pour les 2 doses de vaccin, taux requis pour permettre l'élimination de la maladie.

Dans cette situation particulière et afin de stopper la diffusion du virus, les professionnels de santé doivent vérifier systématiquement, et mettre à jour le statut vaccinal vis-à-vis de la rougeole de toute personne âgée d'au moins 12 mois et née après 1980. Selon le calendrier vaccinal en vigueur, toutes ces personnes devraient avoir reçu 2 doses de vaccin trivalent (rougeole-oreillons-rubéole) ([cliquer ici](#)). Pour les personnes ayant été en contact avec un cas, la vaccination, si elle est réalisée dans les 72 heures qui suivent le premier contact potentiellement infectant avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie.

Les données de surveillance ont mis en évidence des cas groupés dans des communautés incomplètement ou non vaccinées, qui doivent pouvoir bénéficier de mesures de prévention ciblées. La mise en œuvre rapide des mesures de prophylaxie post-exposition (vaccination ou immunoglobulines polyvalentes) est essentielle pour l'entourage proche des patients atteints de rougeole, qu'il s'agisse de cas isolés ou groupés. Pour toute question concernant la conduite à tenir autour d'un cas, [voir l'instruction du ministère de la Santé du 28/09/2018](#).

### Santé publique France : document de prévention

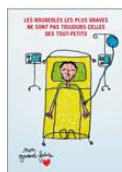
Pour toute question concernant la vaccination, consulter le site «[Vaccination info service](#)» de Santé publique France. Outre la page du site concernant spécifiquement la vaccination contre la rougeole ([cliquer ici](#)) Santé publique France dispose de documents à destination des professionnels de santé et du grand public :



- ▶ Dépliant « Vaccination rougeole-oreillons-rubéole: 5 bonnes raisons de se faire vacciner ». [Cliquer ici](#)  
Ce dépliant explique aux parents pourquoi il faut faire vacciner tous les enfants et les adolescents contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, trois maladies très contagieuses aux conséquences parfois graves. Il rappelle quand et où faire vacciner les enfants.



- ▶ Affiche « STOP à l'épidémie de rougeole ». [Cliquer ici](#).  
Cette affiche incite à se faire vacciner contre la rougeole. Elle s'adresse aux personnes nées à partir de 1980 pour leur conseiller de consulter leur carnet de santé afin de vérifier s'ils ont reçu une ou deux doses de vaccin, et s'ils n'en ont reçu qu'une, elle les invite à consulter leur médecin.



- ▶ Tract « [Les rougeoles les plus graves ne sont pas toujours celles des tout-petits](#) ». [Cliquer ici](#).  
Ce tract incite à vérifier son carnet de santé et son statut vaccinal dans un contexte de recrudescence de la rougeole en France. Le document rappelle que la rougeole peut être sévère et conduire à l'hôpital dans un cas sur trois pour les malades entre 15 et 30 ans.



- ▶ Dépliant « Recrudescence de la Rougeole - 2018 - Repères pour votre pratique ». [Cliquer ici](#).  
Ce document, destiné aux professionnels de santé, permet de faire un point épidémiologique, clinique et diagnostique dans un contexte de recrudescence de la Rougeole en France.

### Signalement de tout nouveau cas de rougeole

A la plateforme régionale de réception des signaux de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



A l'aide de la [fiche de déclaration obligatoire](#)

## La rougeole

La rougeole est une infection virale hautement contagieuse. La transmission se fait essentiellement par voie aérienne. Le virus se transmet soit directement auprès d'un malade soit parfois indirectement en raison de la persistance du virus dans l'air ou sur une surface contaminée par des sécrétions naso-pharyngées.

La rougeole est surveillée en France par la déclaration obligatoire.

### Remerciements :

Nous tenons à remercier l'ensemble des médecins et biologistes déclarants dans la région, le CNR des virus de la rougeole, rubéole et oreillons ainsi que les acteurs de la veille sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Directeur de la publication :

François Bourdillon  
Santé Publique France

Comité de rédaction :

L'équipe de la Cire Auvergne-Rhône-Alpes

Responsable :  
Christine SAURA

Equipe :  
Baptiste ANDRIVOT  
Elise BROTTE  
Delphine CASAMATTA  
Sylvette FERRY  
Erica FOUGERE  
Philippe PEPIN  
Guillaume SPACCAFERRI  
Garance TERPANT  
Alexandra THABUIS  
Emmanuelle VAISSIERE  
Jean-Marc YVON

Diffusion :

Cire Auvergne-Rhône-Alpes  
ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
241, rue Garibaldi  
CS 93383  
69 418 LYON Cedex 03

Tel : 04 72 34 31 15

Fax : 04 72 34 41 55

Mail : cire-  
ara@santepubliquefrance.fr

Retrouvez nous sur :  
santepubliquefrance.fr

Twitter :  
@sante-prevention